

Carte de voyage d'affaires de l'APEC

On ne peut surestimer l'importance de la Porte de l'Asie-Pacifique pour le commerce canadien avec les pays du littoral pacifique. Au cours des dernières années, d'importantes sommes ont été investies dans la porte d'entrée afin d'augmenter le commerce des biens et services entre le Canada et les pays de l'APEC. Les négociations d'accords de libre-échange sont en cours avec la Corée du Sud et l'Inde et des pourparlers exploratoires à propos du libre-échange ont lieu avec le Japon. Par suite de la croissance des voyages d'affaires entre les nations membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, dont le Canada est signataire, et nos partenaires en libre-échange, de la demande croissante de personnel qualifié et de la pénurie croissante de personnel qualifié, les cadres, les professionnels et les experts techniques sont appelés à voyager de plus en plus souvent entre le Canada et les autres pays membres de l'APEC.

La Carte de voyage d'affaires de l'APEC fournit un visa à entrées multiples valable pour trois ans pour toutes les économies de l'APEC et l'avantage supplémentaire de pouvoir utiliser des voies d'immigration accélérées spécialement conçues aux principaux ports d'entrée internationaux. Elle autorise également les titulaires de la carte à travailler dans les pays membres pour une période de temps chaque fois qu'ils arrivent, la période de temps variant d'un pays à l'autre. Bien que le Canada, un des membres de l'APEC, autorise les titulaires de la carte à entrer et à travailler au Canada, le gouvernement canadien n'a pas encore mis en place les mécanismes nécessaires pour octroyer des arrangements réciproques aux gens d'affaires canadiens (c.-à-d. posséder une Carte de voyage d'affaires de l'APEC). Nous reconnaissons que la mise en œuvre de ce programme occasionnerait des coûts pour le gouvernement canadien. Cependant, les avantages pour le milieu des affaires et l'augmentation du PIB canadien l'emporteraient largement sur les coûts. On doit également reconnaître que, bien qu'il semble que la carte de voyage intéresse peu les gens d'affaires à l'heure actuelle, l'intérêt augmentera dès qu'elle sera disponible et que le Canada aura négocié d'autres accords de libre-échange avec les pays de l'APEC.

Cette situation entrave la conduite des affaires entre le Canada et les pays membres de l'APEC et crée un énorme désavantage pour les gens d'affaires canadiens. On doit trouver une solution qui permettra aux personnes qualifiées de savoir à l'avance si elles pourront entrer dans les pays de l'APEC tout en respectant les exigences sur le plan de la sécurité.

La libre circulation des cadres, des professionnels et des experts techniques entre le Canada et les autres pays de l'APEC serait un résultat souhaitable. Elle est particulièrement importante lorsque l'on considère que l'APEC négocie présentement avec l'Union européenne pour obtenir la reconnaissance de la carte. Dans le contexte des négociations commerciales en cours entre le Canada et l'UE et d'un éventuel accord commercial, l'accès à l'UE est essentiel et une carte comme la Carte de voyage d'affaires de l'APEC serait très utile pour les voyageurs d'affaires canadiens.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral mette en œuvre la Carte de voyage d'affaires de l'APEC pour les voyageurs d'affaires canadiens afin de leur fournir des chances égales à celles des voyageurs d'affaires des nations membres de l'APEC.